

**Aux actionnaires de la
Société COLORADO MAROC SA**
Route Mly Thami Km 15
Commune Rurale Oulad Azouz
Dar Bouaâza, Province Nouacer

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée et son décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiqués avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice.

Nous vous informons que le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention réglementée conclue au cours de l'exercice.

2. Conventions conclues au cours de l'exercice antérieur, et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

2.1 Convention de bail de terrain sur lequel est bâtie l'usine COLORADO entre la société COLORADO et la Société Civile Immobilière « LES NENUPHARS SCI »

- * **Personnes concernées** : Madame Josette DUCASTEL (Administrateur), Madame Sophia BERRADA (Actionnaire), Monsieur Mohamed Jaouad BERRADA (Administrateur) et Monsieur Soleiman BERRADA (Président du Conseil d'Administration);
- * **Nature et objet du contrat** : Terrain d'une superficie de 4 375 m² donné à bail par la Société Civile Immobilière « LES NENUPHARS » et situé à Casablanca, 5, allée des orchidées, Ain Sebâa ;
- * **Date de signature du contrat** : 2 Août 2006
- * **Durée du contrat** : durée indéterminée à partir du 1^{er} juillet 2006
- * **Délai de paiement** : Loyer payable à l'avance le quinze de chaque mois ;

